

# Le droit du prélèvement et de la greffe

Code Fx\_ 11/2010

## Public

Professionnels des coordinations hospitalières, médecins et infirmiers(es), cadres de santé et administratifs, médecins des ARH, DRASS, DDASS.

## Objectifs

Acquérir les points essentiels du cadre juridique réglementant l'activité de prélèvement et de greffe, s'approprier les textes au travers des études de cas proposées.

## Contenu de la formation

Les repères juridiques : sources du droit, personne juridique, organisation de la justice, principes généraux du droit de la santé (responsabilité médicale).

La loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades : information et consentement, accès au dossier médical, application en matière de don d'organes et de greffe.

La loi du 6 août 2004 relative à la bioéthique (les principes généraux).

## Méthodes et moyens pédagogiques

Apports théoriques

Ateliers de travail en petits groupes

Echanges et discussion (cas concrets)

Diaporamas

Documentation

## Intervenants

Juriste et médecin de l'Agence de la biomédecine

Médecins des services de régulation et d'appui de l'Agence de la biomédecine

## Coordonnateur de la session

Dr. Alain ATINAULT

Tél. 01 58 46 15 40

e-mail : alain.atinault@biomedecine.fr

## Lieu de formation

Agence de la biomédecine

1 Avenue du Stade de France

93212 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX

## Renseignements et inscriptions

Catherine FAESSEL

Tél. : 01 55 93 65 20

Fax : 01 55 93 65 61

e-mail : formation@biomedecine.fr

inscription en ligne :

<http://www.agence-biomedecine.fr/professionnels/plan-annuel-de-formation.html>

## Organisme formateur

Agence de la biomédecine

## Durée

**2 jours**

1 session en 2010

• octobre

Les dates exactes seront communiquées

sur le site de l'Agence.

## Nombre de participants

18 personnes

## Coût de l'inscription

825 euros déjeuner inclus

**FMC = 19 points**